

Avignon, le 1^{er} avril 2020

**CRISE SANITAIRE COVID 19 :
MOBILISATION DES ETUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL
POUR RENFORCER LES STRUCTURES SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES**

La Direction Régionale de la Cohésion Sociale, de la Jeunesse et des Sports de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur a instauré une « **réserve sociale** » constituée d'apprenants / étudiants en travail social, afin de soutenir les établissements sociaux et médico-sociaux qui seraient en difficultés en cette période de crise.

Destinés à remplacer temporairement les professionnels indisponibles, pour cause de maladie ou parce qu'ils sont contraints de rester chez eux pour s'occuper de leurs enfants, ces remplaçants peuvent avoir le statut de stagiaire ou de travailleur en contrat à durée déterminée.

Ce dispositif complète toutes les autres initiatives, notamment la "réserve sanitaire" pilotée par l'ARS et la "réserve civique" jeveuxaider.gouv.fr.

→ **Quelles sont les structures concernées ?**

- les EHPAD et établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ;
- les établissements d'hébergement : centre d'hébergement d'urgence les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et les accueils de jour ;
- les établissements de protection de l'enfance et d'accueil d'enfants en situation de handicap : maisons d'enfants à caractère social et instituts médico-éducatifs ;
- les établissements d'accueil du jeune enfant : crèches réquisitionnées, micro-crèches.

→ **Comment s'inscrire ?**

La procédure dématérialisée de recensement des apprenants/étudiants volontaires consiste en un questionnaire dédié hébergé sur la plateforme interministérielle des démarches simplifiées : demarches-simplifiees.fr

Pour plus de renseignements, consultez le site internet des services de l'Etat en Vaucluse www.vaucluse.gouv.fr, rubrique Actualités, COVID-19

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS**